

Ohey - Opération de Développement Rural

Havelange, RSu, le 20 décembre 2021.

Compte-rendu de la réunion du GT BiodiverCité Le 14 décembre 2021

Membres présents : Mathilde Lechat, Adrien Voisin, Olivier Gonne, Sabrina Holodiline, Chantal Scoufflaire, Madeleine Tissot, Olivier Dhont, Bernard Sabatier, Sébastien Devillers, Pierre Lhoas

Pour la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) : Aurélien Dethier, Rachel Sundar Raj

Pour la commune : Ruth Oosterhof, Rosette Kallen

Excusés : Serge Ramlot, Pol Vermeulen, Philippe Pirsoul

Absents et non -excusés : Jean Degruene, Olivier Doupagne, Sébastien Bruaux, Marie-France Coppée, Charles de Quirini, Françoise Deville, Michel Dussart, Michel Guyot, Valérie Grandjean, Didier Hellin, Sylvie Messiaen, Pierrette Meyer, Jean-Pierre Noël, Dominique Noël, Sébastien Rabolli, Jean-François Renquet, Marie-Emmanuelle Vanden Eede, Anne Wery, Francine Detaille, Annie Soenen, Marc-Hubert Gilsoul, Jo Roels, Charlotte Alexandre, Caroline Brogniez, Fabienne Mauguit, Elise Jacobs.

1. Présentation nouvelle équipe

- Présentation de Rachel, nouvelle agente de développement à la FRW qui sera, entre autres, chargée de l'accompagnement de la commune d'Ohey.
- Présentation de Ruth, nouvelle agente relais, en charge du PCDR, du GT BiodiverCité et du plan stratégique transversal (PST).

2. Suites de l'appel à projet BiodiverCité 2021

La commune a vu ses projets acceptés à hauteur de 11.010€. Les 990€ restants (non-accordés) concernent la fiche 5 (*projet Dehors*).

Pour rappel, les subsides obtenus par fiche :

- Fiche 1 : semaine de l'arbre – 2000€. La FRW rappelle que cette subvention est valable pour la distribution de 2022.
- Fiche 2 : potager didactique – 700€
- Fiche 3 : plantation de haies à Haillot – 340€
- Fiche 4 : sensibilisation à l'utilisation de l'observatoire à blaireaux – 100€
- Fiche 5 : formation des enseignants - 0€
- Fiche 6 : Verdurisation du cimetière de GOESNES – 7870€

Q : au cours de la réunion précédente, il avait été question de la nécessité de signer des conventions avec les propriétaires privés avant de pouvoir placer des haies (comme cela se faisait avant à Ohey). La commune s'est-elle renseignée si cette obligation est toujours d'actualité ?

Réponse : la nécessité de signer une convention est toujours d'application. Cependant, contrairement à l'année 2021, la commune prévoit de lancer un appel à intérêt en début d'année. Cela permettra de signer les conventions dans les temps et ainsi pouvoir introduire une demande en respectant cette obligation.

Un membre informe avoir rencontré la cheffe de cabinet de la ministre. Cette dernière s'est montrée ouverte à une discussion quant à une possibilité d'exemption de cette démarche si cette dernière est motivée. Avec une motivation ce pourrait être possible.

N'étant pas au courant de cette ouverture offerte par le cabinet, la FRW se renseigne auprès de l'équipe BiodiverCité.

Q : Y a-t-il déjà un calendrier prévu pour le projet de plantation de haie ?

Réponse : Non, plusieurs choses sont encore à réaliser :

- *Un accord de mitoyenneté pour l'entretien partagé entre la commune et le propriétaire du terrain. L'un des propriétaires des terrains adjacents n'est pas d'accord pour l'instant de participer à l'entretien des haies qui seraient plantées.
S'il ne change pas d'avis, il est possible de planter la haie de manière plus centrale (attention cependant à laisser suffisamment de place au charroi agricole). Cela signifierait que la commune devrait prendre seule en charge l'entretien.*
- *Une visite de terrain à Haillot.*

La commune propose que, pour les prochaines fiches-projets, l'accord soit négocié avant d'initier le projet.

Au sujet de cette fiche, la plantation des 200m de haies au lieu-dit « le veilleur » serait réalisée début printemps si l'hiver n'est pas trop rude vers février-mars.

Q : est-ce que les protections sont considérées comme des dépenses éligibles ?

Réponses : Les tuteurs, l'amendement, les clôtures de protection et la protection des plants sont comprises dans les subsides alloués à la fiche 3.

Remarque : A Gesves, pour protéger le pied des arbres du froid, les participants placent des cartons « vierges ». Cela ne protège cependant pas des gibiers.

La commune propose que tous les plants de haies donnés cette année devraient être inscrits sur Yes We Plant, il faudrait également le proposer aux bénéficiaires de 2020.

3. Nouveaux objectifs de la commune pour le prochain appel à projet Biodiversité

3.1 Budget communal

La commune souhaite travailler avec une enveloppe fermée. Les projets proposés ne devront pas prévoir un fond propre communal.

/!\ Il existe d'autres sources de financement possibles, la FRW peut prospecter en fonction de thématiques spécifiques. Pour certains projets, le GAL pourrait également intervenir.

3.2 Salle pour le GT

Une salle sera mise à disposition des membres pour organiser leur réunion. Si cette dernière n'est pas disponible, il est possible de réserver la salle du conseil.

3.3 Ressources humaines communales

La commune demande à ce que chaque projet soit porté par minimum 2 personnes qui s'engageraient à la réalisation du projet. La mission de Ruth consistera en un support administratif pour le dépôt des projets et leur suivi.

3.4 Comptabilité

Avant de soumettre les offres (et factures) au service comptabilité, il est désormais demandé de passer par Ruth. Celle-ci analysera si les dépenses sont éligibles ou non au niveau du subside Biodiversité.

4. Proposition de collaboration du GAL

Le GAL a pris contact avec la commune pour prendre part un projet « Biodiversité ». Il s'agirait de réaliser un ou deux projets sur chacune des communes du territoire.

Le délai pour répondre à la demande étant très court et tombant avant la réunion du groupe de travail, la commune a pris l'initiative de répondre et de soumettre deux endroits où un projet pourrait être initié.

Les membres s'étonnent de ne pas avoir été consultés sur ce projet et s'inquiètent de ne pas pouvoir y contribuer.

La commune rassure en expliquant qu'il s'agit de désigner des espaces et qu'aucun programme d'actions n'a été défini.

L'équipe du contrat de Rivière a également été contactée dans ce cadre. Il est confirmé qu'à ce stade, la demande du GAL porte sur une note d'intention et non pas sur une réalisation concrète. Les détails et les actions à mener pourront encore être débattues par la suite avec les membres du groupe de travail.

5. Appel à projets et calendrier 2022

Selon toute vraisemblance, l'appel sera reconduit l'année prochain. Peu de changements sont prévus en dehors du timing mais calendrier d'actions ainsi que celui du nouvel appel à projets ne sont pas encore fixés à ce stade. La FRW transmettent les informations dès leur réception.

Cependant, afin de préparer les fiches-projets pour le prochain appel, les membres sont invités à prendre connaissance du guide via le lien :

https://spw.wallonie.be/sites/default/files/21-04-20_vade-mecum_biodiversite.pdf.

Selon les dernières informations reçues, le vademécum de l'année 2022 pour l'appel à projets devrait être sensiblement le même que celui déjà publié en 2021. Pour rappel, il reprend notamment des idées pour la réalisation de projet mais la liste n'est pas exhaustive.

Question : est-ce que le verdissement des cimetières sera encore prévue dans les prochaines enveloppes ? Cela pourrait avoir un impact sur le budget restant pour mener des projets sur la commune.

Réponse : normalement non. La commune avait introduit ce projet dans l'enveloppe Biodiversité cette année pour l'utiliser à plein mais ce n'est pas appelé à se renouveler. Les prochains cimetières seront ceux de JALLET et d'Ohey.

Question : l'entretien du réseau de mares existant pourrait-il être proposé en tant que projet? Les mares du pré-au-pont ne rentrent pas dans les critères pour les subsides Life et Natura 2000. Par contre, elle peut peut-être être entretenue via l'appel à projet « biodiverCité » ?

Réponse : le Vadémécum, fait en effet mention de subsides « creusement et restauration de mares par entreprises ».

La commune explique avoir déjà entrepris des démarches à ce sujet mais cela n'a pas encore pris la forme d'une fiche projet. Le but des travaux serait le creusement de deux points d'eaux de 50m². A ce stade, leur localisation précise ne soit pas encore déterminée. Ce qui existe à l'heure actuelle limite les inondations mais des solutions durables doivent être trouvées pour que le cœur de Joli Bois ne soit pas sous eaux à chaque forte pluie (auquel cas, l'eau ruisselle à la fois des champs et de la route de Résimont).

Les membres conseillent de prendre contact avec :

- monsieur Sébastien DELAITE qui est une personne compétente pour la conception et la réalisation de mares favorables au développement de la biodiversité.
- monsieur Frédéric Robinet (SPW-DAFOR) qui peut apporter des informations notamment sur la taille des mares en fonction des ruissellements.

Un membre informe la commune qu'une fiche type pour l'entretien d'une mare existante est proposée par le GAL Tiges et Chavées. Il en a déjà été signée une pour Evelette.

De manière générale, les membres estiment que la situation des mares (l'entretien voire la création via des conventions avec des partenaires privés) devrait être un point d'attention important pour les prochaines années.

6. Divers

Une membre demande si la commune pourrait proposer un arbre pour chaque naissance sur le territoire. Le fait de le donner à la famille élimine le problème de l'entretien par la commune. La question a été évoquée en collège il y a peu. L'enjeu est de trouver une parcelle où installer ces plants (une cinquantaine par an) car tout le monde ne dispose pas d'un jardin. L'agent DNF Olivier Charlier (DNF) a été sollicité.

Une membre se demande s'il ne serait pas possible d'offrir un arbre à la famille des personnes décédées ou planter un arbre pour chaque décès dans la commune. Un arbre pourrait également être planté sur chaque parcelle de dispersion comme symbole de la renaissance.

Note : il existe une forêt de la mémoire près de Charleroi où les cendres des défunts peuvent être dispersées au pieds des arbres.

La FRW se renseigne si cela se fait ailleurs.

Prochaine réunion du GT: date à fixer

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION !

*Aurélien Dethier (FRW) : a.dethier@frw.be
Rachel Sundar Raj (FRW) : r.sundarraaj@frw.be*

Annexe : Vadémécum